



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021**

L'an deux-mil-vingt-et-un et le jeudi vingt-cinq novembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le vendredi dix-neuf novembre de l'an deux-mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	22	27

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire. Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN Monsieur David COULOMB, Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoint au Maire ; Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Johanna VIMEUX, Monsieur Denis MORON, Monsieur Frédéric CORVIOLE, Madame Géraldine MARTINETTI, Madame Anne-Marie VALAT, Monsieur Maamar MAMECHE, Monsieur Nicolas GÉCÈLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Ali BENFATAH, ayant donné procuration à Madame Sylvie FERRANDIS
Monsieur Christophe DESCARREGA, ayant donné procuration à Madame Christelle COCCA
Madame Véronique GARCIA, ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER
Monsieur Francis GARNIER, ayant donné procuration à Madame Anne-Marie VALAT
Madame Aurore WALDURA, ayant donné procuration à Madame Géraldine MARTINETTI

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Brahim ABDENNOURI
Monsieur Ludovic LAGARDE

OBJET : FESTIVITÉS – MARCHÉ DE NOËL – APPROBATION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Madame Christelle COCCA, rapporteur, Adjointe à la culture, aux traditions et aux anciens combattants expose :

Le Marché de Noël fait partie des manifestations récurrentes organisées par la Ville qui permettent chaque année la mise en lumière de notre patrimoine, tout en proposant des événements divers destinés aux habitants et favorisant la cohésion sociale autour de la famille. Grâce à ces événements, la commune bénéficie également d'une visibilité sur le territoire.

Le Marché de Noël est soumis à l'adoption d'un règlement intérieur pour les exposants qui souhaitent y participer. Cet événement accueille du public et des exposants dans la cour du Château durant le premier week-end du mois de décembre.

Il est proposé aux membres du conseil d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Délibération

➤ Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur du marché de Noël tel que défini en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut, l'Adjointe déléguée, à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier.

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre suivent les Signatures

Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 26 novembre 2021

Le Maire,

Patrice SPEZIALE



Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.